si des circonstances nouvelles se font jour, la commission sera sûrement disposée à réexaminer la situation. Autrement, le ministre pourrait lui en donner l'ordre.

Je ne veux pas commenter longuement le traité de planification que nous ont donné cet après-midi les députés de Regina-Est et de Waterloo (M. Saltsman); j'aurai l'occasion de le faire privément. Il est vrai que ce bill ne prévoit pas une planification complète, notamment parce que nous n'avons pas le pouvoir de dire à l'industrie quoi faire, ou de l'obliger à faire ce que nous voulons.

Nous pouvons conseiller, recommander, proposer, inciter, pousser, mais c'est à peu près tout; nous ne pouvons pas prendre de décision à la place des hommes d'affaires. Là encore, même dans les pays où le gouvernement peut prendre des décisions pour l'industrie, la planification ne remporte pas toujours un plein succès. Les plans que l'industrie aura à présenter à la commission seront d'une grande portée et constitueront dans une certaine mesure une sorte de planification. En formulant des recommandations, la commission aura en réalité une idée juste de ce qui se passe dans tout secteur de l'industrie intéressée. Je pourrais ajouter que le ministre de l'Industrie et du Commerce s'engagera aussi dans une planification plus «active.»

[Français]

L'honorable député de Saint-Hyacinthe (M. Ricard) m'a demandé si des prestations d'aide seraient versées aux ouvriers. Je peux l'assurer que tel sera le cas, puisque la Commission à déjà reçu certaines demandes et qu'elle se prépare à en venir à une décision. Mais comme le député le sait, il existe toutes sortes de conditions à remplir. Tout le monde a convenu que cette partie du bill est particulièrement moderne et valable, du point de vue social.

Les conseils que l'honorable députés nous a donnés sur le besoin de la coordination entre différents ministères sont bien acceptés, évidemment.

## [Traduction]

Le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) a parlé du principe des pensions anticipées et il l'a appuyé avec conviction. Nous sommes évidemment d'accord avec lui. Il a proposé d'étendre ce principe à d'autres secteurs de l'industrie. Il aurait pu suggérer de l'étendre encore aux travailleurs de l'industrie de la pêche et de celle de l'agriculture. Je pense comme lui. Ce serait agréable de pouvoir le faire. Mais si nous multiplions les allocations familiales, si nous doublons la pension de la sécurité de la vieillesse, si nous triplons les prestations d'assistance sociale et quoi encore, nous pourrons tarir la vache à lait. Comme le dit un vieil adage, l'État est une vache que tous ont le droit de traire mais que personne n'a l'obligation de nourrir.

(La motion est adoptée et le bill, lu pour la 3° fois, est adopté.)

## MOTION D'AJOURNEMENT

QUESTIONS À DÉBATTRE

M. l'Orateur suppléant (M. Richard): En conformité de l'article 40 du Règlement, je dois informer la Chambre des questions qui seront soulevées ce soir au moment de

l'ajournement: le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles)—La Chambre des communes—Le maintien de M. l'Orateur dans ses fonctions après les élections—Discussion avec les chefs politiques et parlementaires; le député d'Abitibi (M. Laprise)—La sécurité sociale—Québec—Présumée mainmise du gouvernement sur le supplément de revenu garanti; le député de Vegreville (M. Mazankowski)—Les parcs nationaux—Elk Island—La famine chez les animaux—Le service de la faune et la prévention du surpeuplement.

Comme il est 5 heures, la Chambre passe maintenant à l'étude des mesures d'initiative parlementaire inscrites au Feuilleton d'aujourd'hui, c'est-à-dire les bills publics.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Vous n'êtes pas à jour.

M. Jerome: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Je puis signaler à Votre Honneur qu'à la suite de discussions, on a convenu à l'unanimité de suspendre l'heure réservée aux initiatives parlementaires et de passer immédiatement à l'examen du bill sur les jeunes délinquants.

## ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

## LA LOI SUR LES JEUNES DÉLINQUANTS

DISPOSITIONS RELATIVES AUX ENFANTS ET AUX ADOLESCENTS

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mercredi 24 mars, de la motion de l'honorable M. Goyer: Que le bill C-192, concernant les jeunes délinquants et abrogeant l'ancienne loi sur les jeunes délinquants, soit lu pour la 2° fois et renvoyé au comité permanent de la justice et des questions juridiques, et de l'amendement de M. Gilbert (p. 4577).

M. Robert McCleave (Halifax-East Hants): On a probablement l'intention de tenir un vote sur la motion, ou deux votes, le second sur la 2° lecture, un peu plus tard aujourd'hui. Mon intervention représentera tout au moins le dernier commentaire de l'opposition officielle à cette étape. Je serai aussi bref que possible; j'aimerais cependant soulever six ou sept points, dont, à mon avis, le comité de la justice et des questions juridiques devra s'occuper.

D'abord, je souscris à la thèse énoncée dans une motion antérieure proposée par le député de Calgary-Nord (M. Woolliams) et, essentiellement pour les raisons invoquées alors, j'appuierai la motion dont nous sommes saisis et qui a été proposée par le député de Broadview (M. Gilbert). C'est réconfortant pour nous, de ce côté-ci de la Chambre, qu'au cours de sa participation au débat, le député de Welland (M. Tolmie), président du comité de la justice et des questions juridiques, nous ait laissé entendre qu'il souhaitait qu'au comité ce bill fasse l'objet de la discussion la plus large possible. Je suis de son avis, car nous qui siégeons à ce comité sommes inondés de correspondance venant de toutes les parties du Canada au sujet de la loi sur les jeunes délinquants. Il faudrait scruter minutieusement ces opinions avant de pouvoir renvoyer à la Chambre une telle mesure.